



Compte rendu Force Ouvrière du Comité technique ministériel du 17 septembre 2015

Huit points étaient soumis pour avis et deux pour information à ce CTM :

• Point n° 1 : approbation du PV du CTM du 30 octobre 2014	pages 1 et 2
• Point n° 2 : Révision du décret du 8.12.1993 relatif à l'ENPC	page 2
• Point n° 3 : Projet de décret relatif à l'enquête nautique	page 2 et 3
• Point n° 4 : projet d'arrêté NTIC	page 3
• Point n° 5 : Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle	pages 3 et 4
• Point d'information sur le projet de bilan social 2014	page 4
• Point d'information sur le transfert des SIDSIC	pages 4 et 5
• Point d'information sur le transfert « Sécurité routière »	page 5

[Retrouvez ici la déclaration préliminaire FO](#)

POINT n° 1 : Approbation du procès-verbal du CTM du 30 octobre 2014 :

Sous réserve des deux corrections (mineures ci-dessous) :

Gérard COSTIL (FO)

Ce n'est pas une déclaration préliminaire, mais ce sera une déclaration pré préliminaire.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Camarades,

Que dire de l'ordre du jour de ce comité technique ministériel foutraque et des conditions erratiques de sa tenue. Alors que c'est la première réunion que devait présider le nouveau Secrétaire général des ministères, c'est en son absence que nous examinerons les deux seuls points soumis à son avis. Et quels points puisque, pour le premier, il s'agit, je cite « d'éviter un gain indiciaire trop important » - fin de citation – « aux agents nommés sur l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration » et, pour le second, de « mettre en œuvre les dispositions qui nous sont imposées par une loi ». Et imposées à double titre, dirais-je pour Force Ouvrière, puisqu'il s'agit de la loi issue des Accords de Bercy que nous sommes la seule organisation ici présente à n'avoir pas signée. De ce fait, vous avez souhaité que nous fassions nos déclarations préliminaires lors de l'arrivée de Monsieur le Secrétaire général. Nous n'y manquerons bien évidemment pas. Mais nous ne pouvions faire l'économie de cette déclaration « pré préliminaire » à ce comité technique ministériel qui doit être le dernier avant son prochain renouvellement, sauf erreur de ma

Gérard COSTIL (FO)

Comme nous vous le disions dans notre déclaration préalable, nous sommes ici dans un strict exercice de style. Nous ne pouvons que souligner, par rapport à la présentation du précédent projet de bilan social, si ce n'est pour le plus marquant, l'illustration des différents chapitres par de très jolies photos ! Très sincèrement, elles sont bien choisies.

Mais la comparaison par rapport au précédent est, comme chaque année, rendue impossible par les incessants changements de périmètres ministériels. Je ne parle pas des changements de ministres. Et cela permet d'échapper à des mises à jour précises des coupes franches tant dans les effectifs que dans les moyens. En fait, nous avons un document qui est un vrai référentiel, qui devrait nous ~~permettre d'être utiles~~ pour l'avenir, qui le serait certainement beaucoup plus d'ailleurs si l'avenir lui-même n'était pas en perpétuelle remise en cause dans ce ministère.

Vous dites que nous sommes dans une période difficile, nous en sommes tous conscients. Le problème, c'est que notre ministère, non prioritaire comme d'autres ministères non prioritaires, est dans une situation non seulement plus difficile que d'autres, mais de moins en moins prévisible. Et voilà la difficulté de l'exercice par rapport à ce document dont nous n'avons pas l'impression qu'il

46/63

Sous ces réserves le PV est approuvé à l'unanimité.

POINT n° 2 : Révision du décret du 8 décembre 1993 relatif à l'École nationale des ponts et chaussées :

Nous constatons que ce projet concerne effectivement la prise en compte des évolutions des textes et procède d'un toilettage dans l'air du temps notamment en matière d'affectation du patrimoine de l'État qui, nous l'espérons, n'aura pas sur l'établissement public l'effet « peau de chagrin » que les agents constatent et subissent jour après jour dans les services de l'État que ce soit en DDI, en DIR en DIRM, en DREAL, en DEAL ou en Administration Centrale et ne conduise à resserrer les murs autour des élèves, des enseignants, des chercheurs et des agents assurant le fonctionnement de l'Établissement public.

Nous noterons au passage également que la réforme des retraites oblige l'administration à déterminer un âge canonique au-delà duquel on ne peut plus diriger l'Établissement public.

Enfin, nous formons le vœu que l'extension des domaines de formation de l'École ne soit pas conçu comme un bornage strict du champ d'intervention de l'Établissement qui empêche toute évolution.

Vote :

Abstention unanime

POINT n° 3 : Projet de décret relatif à l'enquête nautique :

Le sujet n'a pas en soit d'impact sur les services et agents, il s'agit seulement de préciser des « modalités d'exécution » prévues par l'article L5281-2 du code des transports.

Deux points sont à noter :

- le projet est présenté en CTM avant d'avoir eu le retour du ministère de la justice, ainsi les modalités d'exécution ne sont pas encore complètement définies, il est dommage que ce soit justement le sujet du texte...

- étant donné les prérogatives des enquêteurs et sans pour autant fermer le choix offert au DIRM, il serait bon qu'il choisisse ses enquêteurs parmi les agents mentionnés à l'article L5222-1 (ceux qui ont compétence pour constater les infractions).

Amendement présenté par FO :

Ajout de « mentionnés aux 1° à 10° de l'article L. 5222-1 » comme suit :

*Article R.5281-4.- Le directeur interrégional de la mer désigne un ou plusieurs agents **mentionnés aux 1° à 10° de l'article L. 5222-1** disposant des compétences techniques et juridiques nécessaires, chargé de l'enquête dit « enquêteur ». Lorsque celui-ci n'est pas placé sous l'autorité hiérarchique du directeur interrégional de la mer, il recueille l'accord de l'autorité hiérarchique de l'agent.*

Réponses de l'administration :

Après discussion, le Président a préféré retirer ce point de l'ordre du jour.

POINT n° 4 : Projet d'arrêté relatif à l'accès des organisations syndicales aux technologies de l'information et de la communication dans les services du MEDDE et du MLETR :

Vote :

CONTRE : Force Ouvrière
POUR : CGT-FSU – UNSA-CFDT - SUD

POINT n° 5 : Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes aux MEDDE et MLETR (2015-2017) :

Aborder le sujet de l'égalité entre les hommes et les femmes est chose difficile si l'on ne veut pas se répéter.

Et pour cause, tout a été dit.

2014 et 2015 ont été deux années de débat intense pour rédiger la charte de l'égalité hommes/femmes dans nos ministères.

Parfois tendus, les échanges ont été riches, et Force Ouvrière avait même à cette occasion réalisé un sondage auprès des agents, récoltant plus de 1700 réponses, faisant ainsi peser sur le débat le témoignage des agents et de leurs difficultés au quotidien.

Nous nous sommes donc exprimés, nous vous avons régulièrement fait part de nos revendications et ambitions sur le sujet, sur la base de remontées terrain.

Il est maintenant de votre responsabilité de parvenir à une égalité entre les hommes et les femmes.

Le 8 septembre Force Ouvrière a quitté le groupe de travail sur l'égalité. Nous l'avons quitté parce qu'il s'avère qu'après plusieurs réunions, l'administration ne prend visiblement pas les choses au sérieux et ça, ce n'est respectueux ni des organisations syndicales que nous sommes, ni des agents.

Tout d'abord nous demandons que chaque réunion ait un ordre du jour clair, que les documents nous soient transmis quelques jours avant les réunions, que les compte-rendus soient honnêtes et que les engagements qui y figurent soit respectés.

Mais surtout, nous souhaiterions connaître exactement l'articulation entre ce Comité de suivi et le cadre institutionnel car c'est la volonté réelle des Ministres à faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes qui est en jeu.

Parce qu'à la lecture du plan d'action, ainsi qu'à celle de la charte des temps, nous ne percevons pas d'ambition tangible sur le sujet.

Avec ce que vous osez nous présenter là, nous ne croyons pas un instant que la situation des femmes sera meilleure en 2017...

Tout au plus quelques femmes A+++ auront été nommées sur des postes de haut niveau, l'administration aura une représentation paritaire dans ses instances mais Martine, de catégorie C en DDT, ou Stéphanie, jeune maman de catégorie A dans le RST :

- galéreront toujours pour concilier leur vie privée et leur vie professionnelle,
- galéreront toujours pour accéder à une formation de plus en plus distante,
- verront toujours leur vie privée encombrée de mails ou de SMS le soir ou pendant les congés,
- devront toujours se battre plus que les hommes pour être reconnues dans leur travail et progresser dans leur carrière.

Monsieur le Président, nous nous battons pour les 50 000 agents que comptent ces deux ministères, à Paris comme en province, et non pour une petite élite de façade.

L'égalité entre hommes et femmes est encore loin et nous sommes frappés par l'immobilisme de l'administration sur un tel sujet. Et les défis qui se présentent à nous - et je pense notamment au numérique -, imposent que nous soyons pleinement mobilisés et prêts à agir efficacement pour que la situation ne se dégrade pas encore un peu, voire même beaucoup plus.

Nous avons de nombreuses revendications, vous les connaissez. En l'état, face aux dérives du numérique, face aux réductions d'effectifs et face à la réforme territoriale, votre plan d'action n'aura aucun impact. Il ne saurait endiguer la vague de dégradation des conditions de travail et des discriminations face au travail que subissent les femmes.

La situation est urgente, la situation est connue, les moyens nécessaires identifiés, plus rien ne justifie votre inaction si ce n'est votre refus d'affecter à cette mission les moyens qu'elle nécessite.

Après trois ans d'engagement sur ce dossier, nous ne voulons plus perdre notre temps. Les agents ne nous ont pas mandatés pour nous balader dans des groupes de travail sans ambition.

Notre participation est donc soumise à un véritable engagement de votre part.

Il n'est plus admissible de traîner sur ce sujet.

La seule action qui devait être concrétisée en cette rentrée de septembre (les disponibilités de place dans les crèches) ne se vérifiant déjà même pas !

Nous n'intégrerons une démarche qu'à la condition d'avoir obtenu, systématiquement, l'assurance qu'elle visera à véritablement changer le cours des choses - et dans le sens affiché du progrès, et non l'inverse - pour les agentes et agents.

Si ce n'est pas dans ce groupe de travail, par le dialogue, dans ces ministères, nous continuerons comme nous le faisons depuis des décennies à agir pour faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes partout ailleurs où nous le pourrons vraiment.

Vote :

CONTRE : Force Ouvrière

POUR : CGT-FSU – UNSA-CFDT - SUD

Point d'information : sur le projet de bilan social 2014 :

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

Point d'information : sur les mesures relatives aux services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication (SIDSIC) :

S'agissant d'un point d'information, il ne donnait pas lieu à vote, ce qui n'a cependant pas empêché Force Ouvrière de s'exprimer, notamment pour prendre date pour la suite !

La perspective de ce transfert des emplois sur un programme unique (BOP 333 – Premier Ministre) est tombé du camion à l'occasion d'un groupe d'échange chez le SGG le 8 septembre 2015 !

Après une mise en place au pas de charge et avec les difficultés que l'on sait, la courte mais chahutée histoire des Services Interministériels Départementaux des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC) va bientôt compter un nouveau chapitre. Celle du transfert manumilitari des effectifs sur un budget unique dès le 1er janvier 2016, alors que les agents restent à ce jour rattachés à leur ministère d'origine.

Et ce sans aucune concertation préalable avec les représentants du personnel... ni, à notre connaissance, avec le MEDDE/MLETR !

Une nouvelle preuve que derrière tout chantier de mutualisation - mode dont personne n'a jamais été en capacité de démontrer qu'elle générerait des gains d'efficacité ou d'économie -, se cachent en fait des enjeux de pouvoir et des chausse-trappes pour les agents.

Des agents voués à subir un nouveau jeu de bonneteau budgétaire décidé « d'en haut » (comme l'ont subi ou le subissent les agents du MAAF décroisés vers le MEDDE). Encore une fois sans aucune prise en compte des effets induit sur leur gestion, leurs rémunérations, leurs parcours et leurs droits et suivant la bonne vieille rengaine du « *dormez tranquille, tout se passera bien !* » ?

A l'aune des enseignements tirés des exercices de transferts budgétaires précédents, FO dénonce cette décision de transfert budgétaire vers un BOP unique, coupant de fait les SIDSIC de la richesse des origines ministérielles et de la connaissance « métier » des utilisateurs des SIC. D'autant plus que cette mesure constitue un porte ouverte à bien d'autres envies mutualisatrices décomplexées...

Par ailleurs, FO dénonce la coupure engendrée par cette mesure entre agents et leurs ministères de rattachement et exige des réponses concrètes aux questions qui se posent et leur traduction en engagements fermes sur nombre de points fondamentaux :

- Que se passera-t-il au 1^{er} janvier 2016 – C'est la moindre des choses que les agents SIDSIC sachent où on les amène et dans quelles conditions ?
- Que se passera-t-il au 1^{er} janvier 2017 et après – La question reste entière et c'est maintenant qu'il faut répondre et non pas en 2016 comme l'a laissé entendre notre administration !
- Quelles seront les conséquences de ces transferts sur le positionnement administratif des agents, l'autorité de gestion et l'autorité hiérarchique ? PNA, détachement...
- Quel impact sur la gestion des carrières, l'avancement, les promotions, les mobilités, la gestion de la paye... ?
- Sur les régimes indemnitaires des agents ?

- Quid de la problématique de la prime informatique, par exemple ?
- Quid des disparités existant aujourd'hui entre ministères ?
- Quel état des lieux et quelles perspectives ? Un alignement vers le bas ?
- Côté MI, l'arrêté (MI) parle du service informatique chargé de l'informatique au sein des préfectures avec des quotas au sein de chaque préfecture. Qu'en sera t-il pour les personnels du MI décroisés... et des autres personnels visés par les vellétés « d'aspiration » du MI sur ses corps ?
- Quel impact sur la cotation des postes ?
- Quel impact en terme d'adhésion au RIFSEEP pour les personnels ?
- Quid du paiement des astreintes et interventions (taux différents entre DDI et MI) ?
- Quid de l'action sociale ?
- Quid des droits syndicaux ?
- Quelles instances de dialogue social compétentes aujourd'hui et dans la durée ?
 - CAP ? CT de proximité ? Instances régionales/zonales ? CT ministériel ?
- Les agents qui souhaiteront postuler sur ces postes ou les quitter se verront-ils opposer des levées de compteurs entrant/sortant ?
- Quel état des lieux pour chaque structure concernée par ces transferts, avec le nombre et la qualité des agents concernés ?
- Qui est compétent pour ce transfert/où se déroule le dialogue social ?
- Quelle possibilité de refuser est laissée aux agents ? Ou bien quelles modalités pour demander leur accord ?
- Au delà du transfert, quel mode d'alimentation des compétences dans la durée en préservant la diversité des parcours et compétences ?
- Le droit de grève est-t-il remis en question ?
- Le projet est-il d'enfermer les informaticiens dans une filière étanche dont ils ne pourront plus sortir, au détriment de l'enrichissement de leurs compétences ?

Point d'information : Point d'information sur les effectifs Sécurité Routière :

S'agissant d'un point d'information, il ne donnait pas lieu à vote, ce qui n'a cependant pas empêché Force Ouvrière, là encore, de s'exprimer, notamment pour prendre date pour la suite !

Autre perspective de transfert d'emplois...

...autre sujet tombé du camion (à l'occasion du dernier CTM, le 3 septembre) !

et si nous n'avons rien de plus, au moins disposons-nous du protocole MI-MEDDE que vous avez accepté de nous communiquer pour information.

Nous comprenons que la situation des personnels des services déconcentrés concernés demeurera inchangée durant les deux prochaines années, mais que la moitié des agents affectés aux systèmes d'information et activités comptables seront ainsi transférés manu militari ... dans moins de trois mois et demi !

Pour ces derniers se posent donc les mêmes questions que celles posées, ci-dessus, dans le cadre du transfert des SIDSIC.

Elles appellent des réponses et des mesures urgentes pour ces derniers,

elles nécessitent un travail de fond en vue de l'élaboration d'un cadrage national pour tous les autres, travail qu'il convient d'engager sans attendre ... sauf à ce que son impréparation et la précipitation de sa mise en œuvre ne conduise, à coup sûr, qu'à de nouveaux graves dommages socio-professionnels.